Envoyé en préfecture le 16/07/2026
Reçu en préfecture le 16/07/2026
Publié le
ID : 035-213503287-20260707-2026_47-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers
En exercice 19
Présents 17
Votants 19
Pouvoirs 02

L'an deux mil vingt-six, le sept juillet, le Conseil municipal de la Commune de Sixt-sur-Aff, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Yvonnick PERRIN, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 03/07/2026

Présent.e.s : PERRIN Yvonnick, ETRILLARD Christophe, ROBERT Stéphanie, MARCHAND Jacques-Yves, BERTY Nathalie, SOREL Jean-François, BLANCHARD Amanda, LORAND Célien, PAVIOT Véronique, RAVACHE Emilien, AMICO Cécile, VIEL Rodolphe, GORTAIS Laura, MAUVOISIN Virginie, RICAUD Sébastien, MARIE Valérie, CASIRAGHI Guillaume.

Absent.e.s excusé.e.s :
- Nicolas ALAITRU donne procuration à VIEL Rodolphe
- Sophie CHESNAIS donne procuration à ROBERT Stéphanie

Secrétaire : RAVACHE Emilien

Délibération 2026-47

Elections des délégués et suppléants pour les sénatoriales 2026

Vu le décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu la circulaire du ministère de l'Intérieur NOR : INTP2611651C relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux,

M. le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de :
- Monsieur Jean-François SOREL
- Madame Valérie MARIE
- Madame Virginie MAUVOISIN
- Monsieur Célien LORAND

La présidence du bureau est assurée par le maire.

Le maire indique que doivent être élus 5 délégués et 3 suppléants.

Une liste a été déposée et enregistrée, composée comme suit :
- PERRIN Yvonnick
- ROBERT Stéphanie
- VIEL Rodolphe
- BLANCHARD Amanda
- ETRILLARD Christophe

Suppléants :
- CHESNAIS Sophie
- LORAND Célien
- MAUVOISIN Virginie

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :
- nombre de bulletins : 19
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 19

Envoyé en préfecture le 16/07/2026
Reçu en préfecture le 16/07/2026
Publié le
ID : 035-213503287-20260707-2026_47-DE

M. le Maire proclame les résultats : la liste menée par Yvonnick PERRIN a obtenu 19 voix, soit 5 sièges délégués, 3 sièges suppléants dans l'ordre suivant :

Délégués :

- **PERRIN Yvonnick**
- **ROBERT Stéphanie**
- **VIEL Rodolphe**
- **BLANCHARD Amanda**
- **ETRILLARD Christophe**

Suppléants :

- **CHESNAIS Sophie**
- **LORAND Célien**
- **MAUVOISIN Virginie**

Annule et remplace la délibération n° 2026-39 du 05 juin 2026.

Le Maire
Yvonnick PERRIN



La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Rennes qui devra, sous peine de forclusion, être enregistré au Greffe de cette juridiction, 03 Contour de la Motte – CS 44416 – 35044 RENNES Cedex ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site Internet https://www.telerecours.fr/ dans le délai de deux mois à compter de l'accomplissement des formalités de publicité rendant la présente décision opposable. Vous avez également la possibilité de former un recours gracieux ou un recours hiérarchique. Ce recours gracieux ou hiérarchique maintient le délai de recours contentieux s'il est lui-même formé dans le délai de deux mois courant à compter de la notification de la décision concernée.